

CONVENTION POUR L'EMPRUNT DE LECTEURS DAISY « VICTOR STRATUS 4 »

La présente convention est établie entre :
D'une part,

Le Département du Nord- La Médiathèque départementale du Nord
140 B rue Ferdinand Mathias - 59260 HELLEMMES LILLE
N° SIRET : 2259 00018 00014 – Code APE : 0751A

Ci-après dénommée la **MdN**

Représentée par :

Monsieur **Christian POIRET**,

En sa qualité de **Président du Conseil Départemental du Nord** et en vertu de la délibération du Conseil Général du 17 octobre 2005, actualisée par la délibération du Conseil Général du 6 mai 2013, réactualisée par la délibération du Conseil Départemental du 14 décembre 2020.

Et d'autre part,

Nom : **à compléter**

Adresse :

Téléphone

E-mail :

Représenté(e) par : **à compléter**

En sa qualité de : **à compléter**

Ci-après dénommé « **L'emprunteur** »

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : quantité

La **Médiathèque départementale du Nord** met gratuitement à disposition de l'emprunteur **X lecteurs DAISY** (*indiquer quantité*).

L'emprunt est limité à **3 lecteurs maximum** par bibliothèque. Si le prêt est destiné à un réseau de bibliothèques, la quantité est définie avec l'emprunteur.

Article 2 : durée du prêt

La durée du prêt est définie avec l'emprunteur :

- Date de début du prêt : **... / ... / ...**

- Date de fin du prêt : **... / ... / ...**

Personne contact :

Nom, prénom : Téléphone : / / / /

Courriel : @

Tout prolongement de la durée du prêt devra faire l'objet d'un accord écrit de la **MdN**.**Article 2 : description**

Le matériel est prêté dans sa boîte d'origine dont le contenu est le suivant :

CONTENU	NOMBRE
Lecteur Victor Stratus 4 (+ batterie) dans sa boîte d'origine	1
Cache-touches amovible	1
Câble d'alimentation	1
Mode d'emploi	1
CD guide d'utilisation	1

Article 3 : vérification du matériel

Un inventaire et un contrôle de l'état et du fonctionnement du matériel sera effectué au moment du prêt et du retour en présence des 2 parties. En cas de détérioration ou de perte, la responsabilité de l'emprunteur est engagée (voir article 4).

CONTENU	NOMBRE	PRET	RETOUR	VALEUR DE REMPLACEMENT
Lecteur Victor Stratus 4 (+ batterie) dans sa boîte d'origine	...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	449,00 € l'unité Remplacement à l'identique
Câble d'alimentation	...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mode d'emploi	...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CD guide d'utilisation	...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le retour ne sera accepté que si le matériel est rendu complet, avec ses accessoires, conformément au contenu repris ci-dessus.**Article 4 : sécurité du matériel, assurances**

L'emprunteur est responsable du matériel et ce pendant la période déterminée à l'article 1. En conséquence, il s'engage à remplacer le matériel en cas de perte, vol ou détérioration. Il dispose d'un délai de deux mois pour rendre le matériel ou entamer

la procédure de remplacement à l'identique du matériel manquant ou détérioré (le remplacement devra être effectif dans un délai de 6 mois maximum). L'emprunteur n'est pas autorisé à intervenir techniquement sur le matériel mis à sa disposition par la MdN.

La **MdN** peut orienter l'emprunteur vers différents fournisseurs pour le remplacement du matériel le cas échéant.

L'emprunteur s'engage à contracter, à ses frais, l'assurance destinée à couvrir les sinistres éventuels pouvant survenir pendant la durée de prêt du matériel.

La valeur à prendre en compte pour contracter l'assurance s'élève à un montant de **449,00 € (quatre-cent-quarante-neuf euros) TTC.**

L'emprunteur prendra toutes les précautions nécessaires et, le cas échéant, celles qui lui ont été prescrites par la **MdN** pour que le matériel soit conservé dans les meilleures conditions de sécurité.

La **MdN** se réserve le droit de contrôler la réalisation des engagements prévus dans la présente convention. En cas de manquement de la part de l'emprunteur, la **MdN** pourra la résilier sans préavis et reprendre immédiatement le matériel

Fait à en deux exemplaires

Le :

Pour l'emprunteur

Pour le Conseil Départemental du Nord,
Le Président

(Signature du responsable de site)

lenord.fr